

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: ETAIN

Code du produit: 4622ET

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: AVEL.

Adresse: .16320.MAGNAC LAVALETTE.FRANCE.

Téléphone: 05.45.64.74.74. Fax: 05.45.64.77.36.

avel@avel.com

www.avel.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux.

Peut déclencher une réaction allergique.

Classement de la Préparation :



Irritant

R 36

Irritant pour les yeux.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	112-55-0	203-984-1	N-DODECYLMERCAPTAN	Xi	Xi;R36/37/38 R53	2.5 <= x % < 10
	68585-34-2	68585-34-2	LAURYLETHER SULFATE DE SODIUM(26-28%) EN SOLUTION DANS L'EAU	Xi	Xi;R36/38	1 <= x % < 2.5

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	9036-19-5		OCTYPHENOL ETHOXYLE 8-11 OE	Xn	Xn; R22 Xi;R38 R41 R53	2.5 <= x % < 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	14808-60-7	238-878-4	QUARTZ			1 <= x % < 2.5
	471-34-1	207-439-9	CARBONATE DE CALCIUM			10 <= x % < 25

Peut déclencher une réaction allergique:

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
	106-24-1	203-37-71	2,6-OCTADIEN-1-OL, 3, 7-DIMETHYL	Xi	Xi;R38 R36	0 <= x % < 1

	101-86-0	202-98-33	HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE, ALPHA	Xi	Xi;R36/37/38	0 <= x % < 1
	106-22-9	203-37-50	CITRONELLOL	Xi N	Xi;R38 R43 N; R51/53	0 <= x % < 1

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter le contact du produit avec les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE



Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:

France	VME-ppm:	VME-mg/m3:	VLE-ppm:	VLE-mg/m3:	Notes:	TMP N°:
14808-60-7	-	0.1 A	-	-	-	25

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

UK/WELs	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
471-34-1	10 mg/m3	-	-	-	TI
14808-60-7	0.3 mg/m3	-	-	-	R
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
112-55-0	0.1 ppm	-	-	-	-
471-34-1	10 mg/m3	-	-	-	-
14808-60-7	0.05 mg/m3	-	-	-	R
UK/MEL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
14808-60-7	0.3 mg/m3	-	-	-	R
UK/OES	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
471-34-1	4 mg/m3	-	-	-	R
471-34-1	10 mg/m3	-	-	-	TI
Pays-Bas	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
14808-60-7	0.075 mg/m3	-	-	-	R
Espagne	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
471-34-1	10 mg/m3	-	-	-	-
14808-60-7	0.1 mg/m3	-	-	-	R
USA/NIOSH REL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
112-55-0	-	-	0.5 ppm	C-15 min ppm	-
471-34-1	10 mg/m3	-	-	-	T
14808-60-7	0.05 mg/m3	-	-	-	R
USA/NIOSH IDLH	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
14808-60-7	-	-	50	-	-
USA/OSHA PEL	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
471-34-1	15 mg/m3	-	-	-	T
14808-60-7	-	-	-	-	T
14808-60-7	-	-	-	-	R

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :

Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

Neutre.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est :

non précisée.

Point/intervalle d'ébullition :

non précisé

Intervalle de Point Eclair :

non concerné.

Pression de vapeur :

Supérieure à 300kPa (3 bar).

Densité :

> 1

Hydrosolubilité :

Insoluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :

non précisé

Température d'auto-inflammation :

non précisé.

Point/intervalle de décomposition :

non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Autres effets nocifs:

Allemagne: WGK 3 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Classification selon :

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

Classement de la Préparation :



Irritant

Contient du :

Contient du 203-37-71

2,6-OCTADIEN-1-OL, 3, 7-DIMETHYL. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 202-98-33

HEXYL CINNAMIC ALDEHYDE, ALPHA. Peut déclencher une réaction allergique.

Contient du 203-37-50

CITRONELLOL. Peut déclencher une réaction allergique.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36

Irritant pour les yeux.

S 2

Conserver hors de la portée des enfants.

S 46

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 25

Éviter le contact avec les yeux.

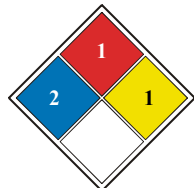
S 26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Dispositions particulières :

Allemagne: WGK 3 (VwVwS vom 17/05/99, KBws)

NFPA 704 Label: Health=2 Flammability=1 Instability=1 Special Hazards=none



2630 Détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)
La capacité de production étant :

- a) supérieure ou égale à 5 t/j
b) supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 5 t/j

A 2
D

Régime:

A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon:

Rayon d'affichage en kilomètres.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

- | | |
|------------|---|
| R 22 | Nocif en cas d'ingestion. |
| R 36 | Irritant pour les yeux. |
| R 36/37/38 | Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. |
| R 36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R 38 | Irritant pour la peau. |
| R 41 | Risque de lésions oculaires graves. |
| R 43 | Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 53 | Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006):

- moins de 5% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- parfums
- agents conservateurs

melange de: 5-chloro-2-methyl-2h-isothiazol-3-one [no.ce 247-500-7]; 2-methyl-2h-isothiazol-3-one [no. ce 220-239-6] (3:1)

- fragrances allergisantes :

geraniol

hexyl cinnamic aldehyde, alpha

citronellol